



ASSOCIATION

"De MAUBEC A COUSTELLET"

**140, Chemin les Mourres
84660 MAUBEC**

**BRIES TRAVAUX PUBLIC
Coustellet
84220 CABRIERES D'AVIGNON**

Maubec, le 27mai 2009

Lettre recommandée avec AR

Monsieur,

Suite aux travaux concernant le creusement du bassin de rétention d'eau des Rigons à Maubec, votre entreprise a démolit, sur une soixante de mètres environ, un aqueduc souterrain qui traverse l'espace destiné à ce bassin.

Il est difficile d'imaginer que, sur une telle distance, aucun de vos employés ne se soient rendu compte de la présence de cet ouvrage ancien, notamment lors du chargement des déblais dans les nombreux camions utilisés à cet effet.

Qu'elle que soit la valeur archéologique de cette canalisation, vous auriez dû, en application du principe de précaution et en vertu de l'application du Code du Patrimoine, version consolidée du 14 mars 2009, Articles L531-14 et L531-16, à la découverte de celle-ci, stopper immédiatement le travaux, ce qui n'a pas été le cas, en avertir le Maire, qui de son côté aurait dû en informer Monsieur le Préfet.

Un tel manquement de la part d'une entreprise aussi présente que la vôtre sur les chantiers d'envergure qui sont réalisés sur la commune de Maubec ne peut que surprendre, d'autant que nul n'est sensé ignorer la loi.

Il est évident que nous nous trouvons dans l'obligation d'en informer également les différents services concernés.

Nous nous faisons par ce courrier le porte-parole de la colère d'un grand nombre de Maubecquois.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.

Le Président
Jean-Charles ARLIAUD